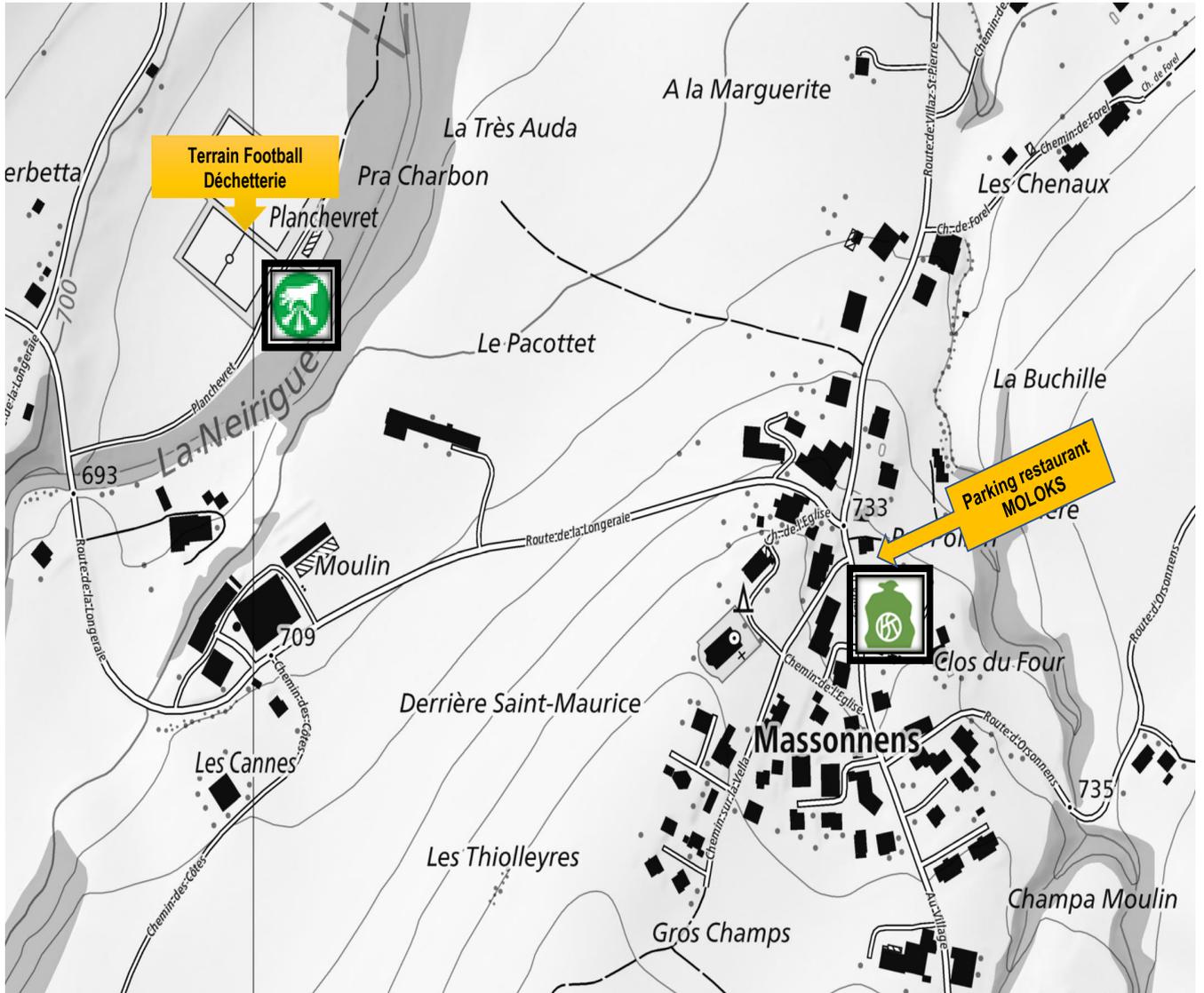




MEMODéchets 2023



Je suis votre guide
des déchets

application mobile



Massonnens

s a i d e f

Infos générales

Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(X) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Horaires

Horaires d'ouverture de la déchetterie:

si jeudi.....17h00 à 18h30

si samedi.....09h30 à 11h30

selon calendrier

Contact et infos

-
Commune de Massonnens
Chemin sur la Vella 1
1692 Massonnens
026 653 28 36
commune@massonnens.ch
www.massonnens.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile
MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!

Pour plus d'infos consultez le site :
<https://www.memodechets.ch>



Massonnens 2023

Début des tournées : 09h30

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L					1	
M					2	
M		1	1		3	
J		2	2		4	1  17h - 18h30
V		3	3		5	2
S		4  9h30 - 11h30	4  9h30 - 11h30	1	6  9h30 - 11h30	3
D 1	Nouvel-An	5	5	2	7	4
L	2 Lendemain de Nouvel-An	6	6	3	8	5
M	3	7	7	4	9	6
M	4	8	8	5	10	7
J	5	9	9	6	11  17h - 18h30	8 Fête-Dieu
V	6	10	10	7 Vendredi-Saint	12	9
S	7  9h30 - 11h30	11  9h30 - 11h30	11  9h30 - 11h30	8  9h30 - 11h30	13	10  9h30 - 11h30
D 8		12	12	9	14	11
L	9	13	13	10 Lundi de Pâques	15	12
M	10	14	14	11	16	13
M	11	15	15	12	17	14
J	12	16	16	13  17h - 18h30	18 Ascension	15  17h - 18h30
V	13	17	17	14	19	16
S	14  9h30 - 11h30	18  9h30 - 11h30	18  9h30 - 11h30	15	20  9h30 - 11h30	17
D 15		19	19	16	21	18
L	16	20	20	17	22	19
M	17	21	21	18	23	20
M	18	22	22	19	24	21
J	19	23	23	20	25  17h - 18h30	22
V	20	24	24	21	26	23
S	21  9h30 - 11h30	25  9h30 - 11h30	25  9h30 - 11h30	22  9h30 - 11h30	27	24  9h30 - 11h30
D 22		26	26	23	28	25
L	23	27	27	24	29 Lundi de Pentecôte	26
M	24	28	28	25	30	27
M	25		29	26	31	28
J	26		30  17h - 18h30	27  17h - 18h30		29  17h - 18h30
V	27		31	28		30
S	28  9h30 - 11h30			29		
D 29				30		
L	30					
M	31					

Massonnens 2023

Début des tournées : 09h30

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L						
M		1 Fête Nationale				
M		2			1 Toussaint	
J		3			2	
V		4	1		3	1
S	1	5  9 h 30 - 11 h 30	2  9 h 30 - 11 h 30		4  9 h 30 - 11 h 30	2  9 h 30 - 11 h 30
D	2	6	3	1	5	3
L	3	7	4	2	6	4
M	4	8	5	3	7	5
M	5	9	6	4	8	6
J	6	10  17 h - 18 h 30	7  17 h - 18 h 30	5  17 h - 18 h 30	9	7
V	7	11	8	6	10	8 Immaculée Conception
S	8  9 h 30 - 11 h 30	12	9	7	11  9 h 30 - 11 h 30	9  9 h 30 - 11 h 30
D	9	13	10	8	12	10
L	10	14	11	9	13	11
M	11	15 Assomption	12	10	14	12
M	12	16	13	11	15	13
J	13  17 h - 18 h 30	17	14	12	16	14
V	14	18	15	13	17	15
S	15	19  9 h 30 - 11 h 30	16  9 h 30 - 11 h 30	14  9 h 30 - 11 h 30	18  9 h 30 - 11 h 30	16  9 h 30 - 11 h 30
D	16	20	17	15	19	17
L	17	21	18	16	20	18
M	18	22	19	17	21	19
M	19	23	20	18	22	20
J	20	24  17 h - 18 h 30	21  17 h - 18 h 30	19  17 h - 18 h 30	23	21
V	21	25	22	20	24	22
S	22  9 h 30 - 11 h 30	26	23	21	25  9 h 30 - 11 h 30	23  9 h 30 - 11 h 30
D	23	27	24	22	26	24
L	24	28	25	23	27	25 Noël
M	25	29	26	24	28	26
M	26	30	27	25	29	27
J	27  17 h - 18 h 30	31	28	26	30	28
V	28		29	27		29
S	29		30  9 h 30 - 11 h 30	28  9 h 30 - 11 h 30		30  9 h 30 - 11 h 30
D	30			29		31
L	31			30		
M				31		

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale

A déposer dans les moloks (place de parc du café) ou dans les conteneurs prévus à cet effet à la déchetterie.



Papier et carton

A déposer dans une benne prévue à cet effet. ATTENTION : Les cartons seront aplatis et le papier ne sera pas attaché.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans la benne prévue à cet effet. Exemples: boîte de conserve, barquettes, papier alu, canettes, emballages avec logo "Alu". Diminuer le volume des boîtes en les compressant.



Aérosols

A vider complètement et à déposer dans la benne à ferraille à la déchetterie.



Verre

A déposer dans les bennes prévues à cet effet. Les verres sont triés par couleur (couleurs spéciales vont avec verre vert). ATTENTION : uniquement bouteilles, bocaux, pots de yogourt (sans bouchon, sans capsule).



Verre plat

Le verre plat peut être mis dans la benne destinée aux déchets inertes.



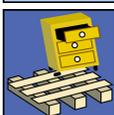
PET

A déposer dans les sacs en plastique sous l'abri. Les bouteilles doivent être écrasées. NON ADMIS : bouteille sans logo PET, bouteille d'huile.



Appareils électriques et électroniques

A déposer dans l'espace prévu à cet effet. ATTENTION : les appareils électriques et électroniques sont récupérés à la déchetterie de manière différenciée. Il est demandé de séparer le matériel électrique du matériel électronique.



Bois

A déposer dans la benne prévue à cet effet. Le bois, parquet, palettes, meuble (démonté et sans parties métalliques). ATTENTION : Pour les déchets dont le volume est supérieur à l'usage ménager, la pose d'une benne privée est requise.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans une benne prévue à cet effet. ATTENTION : il faut retirer toute partie en bois ou en plastique avant de le déposer.



Déchets encombrants combustibles

A déposer dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie. ATTENTION : seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 lt, sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le container à capsules. Uniquement les capsules de la marque Nespresso en aluminium.



Textiles et chaussures

Propres uniquement. A déposer dans des sacs fermés dans le container à habits.



Huiles minérales et végétales

A vider dans l'espace prévu à cet effet en veillant à bien séparer les huiles végétales (de cuisine) et minérales (moteur). ATTENTION : ne jamais jeter dans l'évier ou les WC, car elles peuvent boucher les canalisations.



Peintures

A déposer dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.



Piles et accumulateurs

A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie. ATTENTION : de nombreux jouets, gadgets, contiennent des piles cachées. Retirez-les avant de les jeter.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A déposer à l'emplacement prévu à cet effet à la déchetterie.



Batteries d'autos

Dans l'espace prévu à cet effet. Les batteries automobiles doivent être remises au surveillant moyennant le règlement de la taxe au comptant.



Pneus

A donner au surveillant, moyennant le règlement de la taxe au comptant. Les pneus sont également repris par les garagistes et les services Pneus.



Déchets inertes (petites quantités)

A déposer dans la benne prévue à cet effet. Uniquement pour les particuliers et les travaux de bricolage. NON ADMIS : déchets de chantier.



Cendres de bois

A déposer avec les déchets inertes.



Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie, inclus les ampoules. NON ADMIS : ampoules incandescentes à mettre avec les déchets ménagers.



Déchets spéciaux des ménages

ATTENTION : Ils ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les canalisations ou posés dans la nature. Se référer à l'encadré ci-contre pour les filières d'élimination.



Couche-culotte

Les couches-culottes seront conditionnées dans des sacs transparents et collectées **gratuitement** à la déchetterie.



Déchets compostables ménagers

A déposer dans une benne prévue à cet effet sur la place de parc du terrain de foot. Fruits, légumes, fleurs, plantes, épluchures, feuilles. ATTENTION : pas de déchets cuits, ni de viande, pas de plastiques ou autres emballages recyclables.



Gazon

A déposer dans une benne prévue à cet effet, en face de la déchetterie sur la place de parc du terrain de foot.



Déchets de jardin

A déposer dans une benne prévue à cet effet, en face de la déchetterie sur la place de parc du terrain de foot. ATTENTION : les branches et autre déchets de tailles sont à déposer à l'emplacement des branches.



Litière de chat

A mettre dans les sacs poubelle.



Dépouilles d'animaux

Ils seront amenés aux centres collecteurs des déchets animaux SANIMA à La Joux : lu-sa de 13h30 à 15h30, gros bétails jusqu'à 15h ou Romont : lu-ve de 9h à 10h30, sa de 7h30 à 9h (cadavres d'animaux jusqu'à 250 kg).



Autres déchets plastiques

A éliminer dans les sacs officiels AIR PRO.

SACS-POUBELLE officiels

Les sacs *AIR PRO GLANE* uniquement doivent être déposés dans les conteneurs « MOLOK » prévus à cet effet au lieu-dit « Praz Pollon » (place de parc en face de l'auberge de l'Union).

- Fr. 2.00 pour le sac de 35 ltr. (rouleau de 10 sacs) = Fr. 20.00
- Fr. 3.20 pour le sac de 60 ltr. (rouleau de 10 sacs) = Fr. 32.00
- Fr. 4.80 pour le sac de 110 ltr.(rouleau de 5 sacs) = Fr. 24.00
- Fr. 19.60 pour les conteneurs de 600 ltr.
- Fr. 26.50 pour les conteneurs de 800 ltr.

TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

- Fr. 100.00 pour un ménage de 3 personnes et plus.
- Fr. 70.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes.
- Fr. 50.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes âgées de 70 ans et plus.
- Fr. 100.00 pour les industries et l'artisanat.

TAXE SUR LES DECHETS PARTICULIERS

- Fr. 6.00 / pce pour les batteries voiture.
 - Fr. 10.00 / pce pour les batteries de camion.
 - Fr. 6.00 / pce pour pneus de voiture.*
 - Fr. 12.00 / pce pour pneus de camion.*
 - Fr. 12.00 / pce pour pneus de tracteur.*
- *Les pneus montés sur jantes sont à démonter.**
- Déchets encombrants exceptionnels - Fr. 25.00 / m3
- Contactez le conseiller responsable

